

Signature du Contrat territorial de santé mentale (CTSM) de l'Aveyron



23 milliards d'euros par an, c'est le montant des dépenses remboursées au titre de la santé psychique et les maladies psychiatriques en France... Un montant qui arrive loin devant les autres postes de dépenses de l'Assurance maladie, comme les cancers ou les maladies cardiovasculaires.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 reconnaît le caractère transversal de la santé mentale et a demandé à l'ensemble des partenaires qui y concourent de **réfléchir à un projet pour leur territoire**.

Le but principal de ce travail est d'améliorer la qualité de vie et le parcours de santé des personnes souffrant de difficultés mentales ou psychologiques.

Plusieurs logiques sont prises en compte dans ce projet :

- Assurer la **prévention et la promotion de la santé mentale** dans la société,
- Aider les personnes à **accéder aux services de soins**,
- Développer les **services d'accompagnement**,
- **Soutenir les patients** afin que leur vie ne devienne pas un « parcours du combattant » et qu'ils puissent bénéficier d'une intégration la plus normale possible.

Le Projet territorial de santé mentale (PTSM), quèsaco ?

Outil partagé et concret de planification des projets et actions en santé mentale contribuant au décroisement des politiques publiques. Il a pour objet la promotion de la santé mentale, l'amélioration de la prise en charge et de l'accompagnement médico-social des personnes et leur maintien dans une vie sociale et citoyenne active.

Le PTSM vise à favoriser « la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire » ainsi que « la promotion de la santé mentale, l'amélioration continue de l'état de santé physique et psychique des personnes, la promotion de leurs capacités et leur engagement dans une vie sociale et citoyenne active ».

Ce PTSM est co-construit par **les partenaires institutionnels, les professionnels de santé (sanitaire, social ou médico-social), les usagers et leurs familles et les acteurs de la prévention**. Une fois signé, il devient le Contrat territorial de santé mentale (CTSM) liant chacune des parties pour cinq ans. Selon l'échelonnement des outils de planification en santé, les CTSM déclinent les ressources et services à échelle locale pour atteindre les objectifs.

L'Agence régionale de santé (ARS) soutient ses partenaires pour la mise en œuvre des dispositions du contrat par des contributions financières, administratives ou techniques et par le pilotage global du projet.

Le CTSM prévoit la mise en place d'actions bâties autour de six priorités :

- 1) Dépister, orienter et diagnostiquer
- 2) Améliorer les parcours de santé et de vie des usagers
- 3) Favoriser l'accès aux soins somatiques
- 4) Organiser la gestion de la crise et des urgences en santé mentale
- 5) Promouvoir les droits et lutter contre la stigmatisation
- 6) Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux

Il va donc intervenir dans des champs tels que l'addiction, l'inclusion, la promotion de la santé ou encore le logement et se décliner également selon **une approche par population** en tenant compte de la spécificité des plus vulnérables : l'enfance, l'adolescence, les personnes précaires, les personnes âgées, etc.

MISE EN ŒUVRE EN AVEYRON

Depuis 2018, les partenaires aveyronnais se concertent et agissent afin de :

- **Mettre à plat l'existant** sur le département, pas seulement en psychiatrie mais plus largement en santé mentale,
- **S'accorder sur les manquements et les difficultés** auxquels le secteur est confronté,
- **Établir un programme évolutif d'actions concrètes** pour déverrouiller les blocages identifiés et permettre la création de nouvelles offres de soins, d'accompagnement et de réinsertion

Sur quoi s'appuie le CTSM de l'Aveyron ?

Des axes de travail ont été établis en cohérence avec la feuille de route nationale en santé mentale de 2018 et les mesures issues des Assises de la Santé Mentale de septembre 2021.

Cette feuille de route avait pu identifier une augmentation constante des troubles anxiodépressifs, des psycho-traumatismes, des troubles du comportement et des addictions en France. De ces constats, les priorités présentées sont notamment le repérage précoce des premiers signes de troubles psychiques dans le but d'y apporter une réponse réactive et de qualité afin que l'impact sur les trajectoires de vie des personnes soit le plus limité possible. Également, une priorité est donnée à l'accessibilité de l'offre de soins, sa diversité et sa qualité.

Le projet aveyronnais comporte cinq axes, se déclinant chacun en plusieurs actions :

- 1. L'amélioration du repérage précoce des troubles psychiques et de l'accès au diagnostics et aux soins.** Plusieurs actions sont notamment prévues en direction des enfants et adolescents de notre territoire, tels que les plateformes de coordination pour les troubles neuro-développementaux des tous petits, ou encore les sensibilisations des professionnels de la petite enfance au repérage des troubles du spectre autistique.
- 2. Continuer le développement du parcours de rétablissement et de réinsertion des personnes atteintes de troubles.** La maladie ne doit plus être synonyme d'un arrêt brutal de la vie et des projets de la personne. C'est en facilitant l'accès au logement, à l'emploi, aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'en communiquant auprès de la population générale sur la santé mentale que l'inclusion des personnes deviendra concrète.
- 3. Organiser l'accueil dans les lieux de soins des patients souffrant de handicap ou troubles psychiques.** Ces derniers peuvent conjuguer des difficultés de communication et de déplacement ou de compréhension du geste proposé – chez le dentiste, chez le médecin spécialiste ou encore chez un kinésithérapeute par exemple. Les délais d'attente proposés pour obtenir certaines consultations sont longs et les professionnels pas toujours formés aux spécificités de la maladie psychique.
- 4. La prévention et la prise en charge des situations urgentes.** Agir en amont de la dégradation pour limiter les impacts de la maladie sur la vie de la personne : il s'agit de développer concrètement les dispositifs de prévention de la crise, parmi lesquels la prévention de la crise suicidaire.
- 5. Coordonner le travail de l'ensemble des secteurs de la santé.** C'est parce que le patient d'aujourd'hui circule entre différents services, dont certains sont devenus hyperspécialisés, que les cultures professionnelles doivent continuer à s'interconnecter les unes aux autres. C'est d'autant plus vrai pour les patients atteints de troubles ou handicaps psychiques dont les capacités mentales sont perturbées durant les phases de maladie : la responsabilité des professionnels de santé est d'aller au-devant et d'organiser les relais qui doivent l'être.

L'Aveyron est le premier département de la région Occitanie à avoir défini son CTSM.

Ce dernier implique **16 acteurs engagés avec l'ARS** pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en 2026 :

- Les Établissements Sainte-Marie Aveyron
- Le Département de l'Aveyron
- Le Conseil Territorial de Santé de l'Aveyron
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP 12)
- Rodez Agglomération
- Le centre hospitalier de Rodez
- Le centre hospitalier de Millau
- L'association Village 12 à Villefranche de Rouergue
- L'association France Addictions
- La fondation OPTEO
- L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP12)
- L'Union Nationale de Familles et Amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques (Unafam)
- Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM12)
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé médecin (URPS médecin)

Afin d'assurer le pilotage et le suivi des programmes annuels d'actions, des rencontres entre les signataires et l'ARS sont régulièrement organisées.

Une coordonnatrice du PTSM, Amélie LAYRAL, a été recrutée le 7 novembre dernier. Basée au centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez, elle intervient avec l'ensemble des acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale.

Sa mission consiste à être en lien avec l'ensemble des signataires et les autres acteurs impliqués dans le PTSM. Elle pourra répondre aux besoins de soutiens méthodologiques et organisationnels pour la mise en œuvre des actions, accompagner leur développement et créer une dynamique commune entre les partenaires. La coordinatrice assure un suivi annuel, ainsi qu'une évaluation globale du contrat au terme de celui-ci, en 2026.

LE CTSM AVEYRON OU L'ADAPTATION DE LA SANTÉ MENTALE AUX ENJEUX DU XXI^E SIÈCLE

S'il était d'usage auparavant de parler de psychiatrie, discipline souvent écartée des autres branches de la médecine – tant géographiquement qu'institutionnellement –, des changements sont à l'œuvre et **l'ouverture sur la ville et la citoyenneté** ne cesse de s'améliorer pour les personnes atteintes de troubles psychiques. Il faut donc désormais penser plus largement la maladie, s'éloigner de la pathologie, et **prendre en compte l'individu dans sa globalité**.

Parallèlement à ce mouvement, les décisions sont maintenant à l'initiative des professionnels et des usagers, qui sont les plus à même de comprendre les difficultés de leur quotidien. Ainsi, le Contrat territorial de santé mentale (CTSM) est le fruit du partage et de la collaboration entre tous. C'est la démocratie sanitaire qui prend corps dans le but d'**adapter les organisations d'hier aux enjeux de demain** : accroissement de la demande de soins, multiplicité des dispositifs et services, modification d'une approche psychiatrique des maladies au profit de la notion de santé mentale, plus transversale à la population dans son ensemble.

Des innovations sont déjà opérantes sur le terrain et d'autres sont à venir puisque certains partenaires ont débuté la mise en œuvre des actions du CTSM rapidement.

- Parmi les résultats concrets du Contrat Territorial de Santé Mentale, **l'ouverture de la Maison des adolescents de l'Aveyron (MDA12)** il y a un an sur l'agglomération ruthénoise permettant l'accueil des jeunes et de leurs parents.
- L'Agglomération de Rodez a intégré dans son Contrat local de santé (CLS) passé avec l'ARS **un conseil local de la santé mentale (CLSM)**, afin de déployer des actions de prévention pour le grand public et de renforcer la coopération des acteurs de son territoire. Des axes sur la santé mentale sont aussi en réflexion ou en cours de développement dans le cadre des CLS de Ouest Aveyron Communauté, du Parc Naturel Régional des Grands Causses et de Decazeville Communauté.
- Le développement et **la labellisation de la filière de réhabilitation du centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez en Centre intersectoriel de réhabilitation de l'Aveyron (CIRA)**, dont le but est l'accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle en accord avec les souhaits de la personne et ses possibilités (accès au logement autonome, à l'emploi, à l'intégration dans la ville, etc.).
- Autre déclinaison concrète du CTSM : **la prévention du suicide et des risques de récidives après tentatives**. La France est le pays d'Europe où l'on se suicide le plus ; le suicide est la première cause de mortalité chez les 25-34 ans (20% du total des décès dans cette tranche d'âge). Dans le cadre d'un projet de formation de prévention du risque suicidaire porté par la MSA et l'ARS, les professionnels de la santé mentale s'engagent à constituer un réseau pour sensibiliser la population, faciliter le repérage

des personnes à risques et développer des organisations efficaces pour diminuer le nombre de cas.

- Pour les **personnes âgées atteintes de troubles psychiques**, une partie du département de l'Aveyron dispose d'une Équipe mobile de géronto-psychiatrie (EMGP) créée par le centre hospitalier Sainte-Marie de Rodez permettant d'aller à la rencontre des personnes sur leur lieu de vie – à domicile ou en institution – afin d'améliorer l'accès au diagnostic et aux soins.

LES PARTENAIRES DU CTSM AVEYRON



RÉGION OCCITANIE



MDPH 12
MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES



CONTACTS PRESSE

Amélie LAYRAL

Coordinatrice du projet territorial de santé mentale (PTSM) Aveyron
Tél. : 05 65 67 54 12 – 06 33 47 92 04
Mail : amelie.layral@ahsm.fr

Anaïs ARNAL

Responsable communication des Établissements Sainte-Marie Aveyron
Tél. : 05 65 67 54 09 – 06 75 29 90 76 Mail : anais.arnal@ahsm.fr